

## Compte rendu du CTL du 19 décembre 2016

### Les suppressions d'emplois et restructurations retirées de l'ordre du jour

#### La modification de l'ordre du jour

Faute de quorum en raison du boycott des élus CGT, Solidaires et FO, le Comité Technique Local (CTL) « emploi » prévu le 13 décembre n'a pu se tenir. Ce même 13 décembre, une délégation de plus de 50 agents accompagnée des représentants des trois sections syndicales a été reçue en audience par la direction (cf compte-rendu en cours de diffusion). Le CTL était reconvoqué le lundi 19 décembre matin.

Dans la convocation, la direction avait rajouté (ce qui est contraire au règlement intérieur du CTL) à l'ordre du jour un point 4 relatif à la suppression de la deuxième brigade de vérification installée à Sèvres. En outre le point 5 « plan emplois » comprenait les transferts d'emplois découlant de restructurations non examinées préalablement en CHSCT et en CTL, en contravention avec les textes en vigueur.

Devant cette situation la totalité des élus du personnel, CGT, Solidaires, FO et CFDT, a adressé le vendredi 16 décembre un courrier au directeur, président du CTL, pour demander le retrait du point 4 et la limitation du point 5 aux suppressions d'emplois découlant de la loi de Finances 2017 à l'exclusion des transferts d'emplois au titre de restructurations.

A l'ouverture de la séance, le président du CTL, Monsieur LAMIOT, a annoncé que les points suivants étaient retirés de l'ordre du jour : le regroupement des antennes PCRPs de Sèvres et de Saint-Cloud sur Sèvres, les modifications du périmètre des compétences territoriales des PCE de Neuilly et de Courbevoie, le redéploiement de la 2ème BDV de Sèvres, le Plan Emplois 2017 et transferts d'emplois suite à restructurations (CDIF, TM de Levallois, fusion Pôles Enregistrement-SPF Nanterre et de Vanves, fermeture du SIE de La Défense).

Tout examen de ces sujets se trouve ainsi renvoyé à des CHSCT et CTL ultérieurs.

**La direction a dû ainsi tenir compte des objections formulées par l'ensemble des élus du personnel et respecter les règles de droit prévalant à la tenue du CTL. La délégation massive du 13 décembre et l'unité des organisations syndicales ne sont pas étrangères à ce résultat. Pour autant la direction n'a pas renoncé à ses projets sur le fond.**

La délégation CGT a rappelé son opposition sur le fond aux restructurations et aux suppressions d'emplois et a demandé à la direction de retirer ses projets. Elle a souligné qu'en tout état de cause les éventuelles restructurations ne devaient pas être examinées à la va-vite et que les CHSCT et CTL devaient être consultés sans précipitation, dans le respect des délais et sur la base de documents complets. De même les droits à mutation des agents doivent être préservés : les agents doivent avoir connaissance au moment de la rédaction de leur demande de l'état des structures et emplois susceptibles d'être demandés et de l'incidence éventuelle de toute restructuration.

**Pour garantir le respect des règles de mutation et des délais correspondants, la direction doit renoncer au passage en force, entendre les agents et les élus des personnels et retirer ses projets. La mobilisation doit s'amplifier. Partout les services sont en souffrance. Alors qu'il manque des emplois, les 29 nouvelles suppressions d'emplois et les restructurations projetées ne font qu'aggraver cette situation qui n'est plus tenable.**

Le directeur, président du CTL, a indiqué qu'il ferait connaître ses décisions quant à la convocation du CTL et du CHSCT et de leur ordre du jour le vendredi 23 décembre en fin de journée au plus tard.

#### Le CTL a ensuite commencé ses travaux.

La délégation CGT a lu la déclaration liminaire suivante :

Mardi 13 décembre plus de 50 agents de différents sites avec les sections syndicales CGT, FO et SOLIDAIRES ont présenté la situation réelle dans leurs services et exposé leurs revendications.

Qu'ils soient de Nanterre-Tivoli, Boulogne-Jaurès, Colombes, de la Trésorerie de Levallois, de la trésorerie de Saint Cloud, de Nanterre CAD, du Domaine, tous ont demandé que soit mis fin aux suppressions d'emplois, au sous-effectif permanent et aux restructurations continues. Ils étaient porteurs des aspirations de leurs collègues. Des pétitions massivement signées ont été remises.

Les agents de la deuxième brigade, tous cadres confondus, ont dit leur stupéfaction et leur opposition à la disparition de leur service tant devant la méthode employée que sur le fond. Avec beaucoup d'émotion ils ont décrit leur investissement dans leur brigade, spécialisée dans la lutte contre la fraude à l'international, et fait part de leur sentiment d'un immense gâchis.

Il y a quelques jours les agents du CDIF de Nanterre reçus à la direction disaient eux aussi leur refus du démantèlement du CDIF.

Il est de la responsabilité de la direction et de la DG de prendre la mesure du mécontentement qui grandit, de pourvoir les postes vacants, de renoncer à ses projets de suppressions d'emplois et restructurations.

Plus que jamais les revendications des agents doivent être entendues. Arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations !

## Les points restant à l'ordre du jour ont été examinés.

### 1- Déploiement progressif de l'accueil personnalisé sur rendez-vous.

La direction engage le déploiement progressif de l'accueil personnalisé sur rendez-vous sur deux demi-journées pour le SIP, le SIE et la trésorerie de Montrouge et une demi-journée pour le SIP et le SIE de Suresnes, les PCRPs étant associés ultérieurement. L'objectif affiché est la réduction de la charge de l'accueil physique. Le contribuable sollicite un rendez-vous par internet ou par téléphone : le service le recontacte et détermine si un rendez-vous est nécessaire ou si la demande peut être réglée directement.

Dans le cas où le contribuable se présente à l'accueil, le service établit s'il s'agit d'une demande simple ou complexe. Pour les demandes simples, le contribuable sera soit renseigné par l'agent, soit orienté vers une borne internet dédiée. Dans les cas nécessitant une expertise, le service pourra proposer un rendez-vous ou, si cela est possible,

### 2- Préfiguration du télétravail.

Il s'agit d'un dispositif interministériel déployé dans la fonction publique d'Etat. La préfiguration, sur la base du volontariat, concernera au maximum 2 % des effectifs, soit environ 40 agents. Le CHSCT sera consulté. La durée hebdomadaire de télétravail à domicile sera au maximum de 3 jours/semaine et 12 jours/mois. L'administration met à disposition un ordinateur portable et l'accès aux applications. A charge pour l'agent de prévoir un espace de travail dédié, de régler l'abonnement à la téléphonie et à internet, l'électricité et autres fluides, de prévoir le cas échéant une imprimante et le papier (la direction estimant

### 3- Ponts naturels.

Les dates retenues pour les ponts naturels 2017 sont le 26 mai et le 14 août.

Vote : *abstention* : CGT, Solidaires ; *pour* : CFDT, FO.

La CGT ne souhaite pas faire obstacle aux ponts naturels ; elle a tenu cependant à rappeler que lors de la mise en place

### 4- Questions diverses

TM de Colombes : les représentants CGT ont fait part de la demande des agents de la TM de disposer d'un chariot roulant pour l'acheminement des sacs de pièces provenant de la régie et des horodateurs. La direction nous a assuré que le problème serait résolu très rapidement.

Ordinateurs portables pour les PCE : les ordinateurs portables antérieurs à 2014 seront mis au rebut. Les nouveaux ordinateurs ont été livrés dans la semaine du 5 au 9 décembre. Ils seront déployés rapidement dans les services attributaires. Il est prévu une dotation de trois ordinateurs portables par PCE avec la possibilité d'un ordinateur supplémentaire en cas de besoin pour les PCE les plus importants.

Téléphones portables pour les vérificateurs : lors d'un précédent CTL notre délégation avait demandé, conformément aux recommandations de la DG relatives à la sécurité des vérificateurs (non communication de leurs numéros personnels) qu'ils soient dotés de téléphones portables. La direction n'avait pas formulé d'objection de principe. Nous avons demandé où en était cette question.

### La délégation

Brigitte Sassou-Messan, Luc Benoit, Philippe Geoffre, Olivier Nau, Dominique Teixeira

traiter la demande en direct. Le temps de réception est évalué par la direction entre 20 et 30 minutes par rendez-vous.

La CGT a fait observer que ce filtrage, a fortiori dans un contexte tendu lié aux sous-effectifs, peut rapidement générer du mécontentement de la part des usagers et un climat de tension. L'augmentation exponentielle des incivilités à l'accueil des CAF depuis la mise en place de ce type de relation à l'usager en est la parfaite illustration.

Pour la CGT, la mise en place de l'accueil personnalisé sur rendez-vous préfigure de nouvelles restructurations et constitue une étape vers un abandon progressif des missions d'accueil du public.

Vote : *contre* : CGT, FO ; *abstention* : Solidaires, CFDT.

que les impressions peuvent être effectuées au bureau). En outre l'agent devra garantir que l'espace télétravail respecte les normes requises et devra effectuer les démarches auprès de son assureur pour couvrir les risques professionnels de son activité à domicile. L'agent en situation de télétravail devra être joignable dans le double respect de la durée quotidienne du cycle de travail de l'agent et de l'amplitude horaire de son travail. Cela signifie la fin de la possibilité de bénéficier de la récupération des heures supplémentaires. Des points restent à éclaircir notamment sur le remboursement domicile-travail.

de l'ARTT aux Finances l'engagement avait été pris qu'aucun agent ne se voit contraint de déposer une demande de congé. Ce principe pourrait être respecté si l'administration prenait la décision de laisser ouverts les services mais de les fermer au public ces jours-là.

Réponse : il y a un problème de coût, l'utilité n'est pas pour l'instant établie. La réponse définitive sera donnée ultérieurement.

Devenir des trésoreries mixtes : en réponse à notre interrogation, la direction confirme sans autre précision une « indication de tendance à terminer le mouvement de spécialisation » et cela à partir de 2018. En clair cela annonce la disparition des trésoreries mixtes et de nouvelles restructurations du réseau. Pour nous il s'agit là d'un nouveau recul du service public de proximité.

Chauffage à Clamart et Meudon : à Meudon les collègues dans les périodes les plus froides conservent leurs manteaux au travail... Malgré plusieurs interpellations de la mairie, propriétaire des locaux, cette situation persiste. La direction a indiqué qu'elle allait intervenir.

A Clamart la climatisation réversible ne donne pas satisfaction, la VMC est peut-être en cause ; les températures sont trop fraîches. Là encore il y aura intervention de la direction.